



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Note de la Présidente du Conseil de sécurité

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité et dans le souci d'accroître l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil, il a été convenu que toutes les activités qui ne figuraient pas dans le programme de travail provisoire mensuel du Conseil seraient inscrites dans un additif non officiel établi par la présidence du Conseil à la discrétion de celle-ci.

